Le Petit Anjou au Pin-en-Mauges

Une randonnée proposée par ôsezMauges! Tourisme et développement en Val de Loire

Baladez-vous dans les paysages de campagnes des Mauges tout au long de ce circuit. Vous traverserez de vastes espaces agricoles et vous pourrez admirer au plus près des éoliennes. Vous aurez aussi l'occasion de déambuler en plein champs, vous offrant ainsi une immersion totale dans ce paysage rural. Des espaces boisés avec des chemins bordés de haies bocagères et arborées vous offriront de la fraîcheur et vous plongeront dans une ambiance plus intimiste.

Randonnée n°4390428

Durée :	2h35	**Difficulté :**	Facile
Distance :	8.74km	**Retour point de départ :**	Oui
Dénivelé positif :	24m	**Activité :**	A pied
Dénivelé négatif :	24m		
Point haut :	127m	**Commune :**	Le Pin-en-Mauges (49110)
Point bas :	96m		

Description

Stationner sur le parking près de l'aire multisports. Suivre le balisage Bleu.

(**D/A**) Se diriger vers l'aire de jeu, contourner le terrain de tennis puis emprunter à gauche la Rue du Chêne. Tourner de nouveau à gauche pour suivre le chemin arboré pendant 400 m environ.

(**1**) Au bout du chemin, prendre à gauche jusqu'à la route goudronnée avec la station d'épuration sur votre droite. Tourner à droite vers les Montées.

(**2**) Suivre le chemin à gauche (absent de la carte) qui remonte vers la Foutelaie. Contournez ensuite la maison en suivant le chemin sur la gauche le long des pommiers jusqu'à la route goudronnée (D762). La longer à droite en utilisant le bas-côté herbeux.

(**3**) Prendre à gauche pour traverser la D762 **prudemment** et rejoindre la petite route en face menant à la Tuilerie. Passer devant la Tuilerie et continuer jusqu'au calvaire.

(**4**) S'engager à droite sur la route menant à la Sèverie. Contourner les bâtiments agricoles par la gauche, puis suivre le chemin de terre pendant 350 m environ.

(**5**) Continuer sur le chemin à gauche, et filer à travers champs au milieu des éoliennes.

(**6**) Au bout du chemin, prendre à gauche et redescendre le long des bâtiments avicoles. Continuer tout droit jusqu'au niveau des Hautes Riches.

(**7**) Prendre à gauche dans le champ en suivant la bande enherbée tout droit jusqu'au piquet où il faut tourner à droite. Continuer à travers champs, rejoindre la voie qui dessert les éoliennes et la suivre à droite.

(**8**) Au pied de l'éolienne, prendre à gauche en bordure de champ puis à droite jusqu'au bosquet de la Sablière en contournant les étangs. Traverser la Sablière puis tourner à gauche en longeant le bosquet. Virer de nouveau à gauche pour suivre le large chemin de terre qui débouche sur la Rue de la Marchaiserie.

(**9**) Prendre à droite pour rejoindre la Rue d'Anjou. Virer à gauche sur le trottoir devant le cimetière et se diriger vers l'église. Passer devant la mairie, traverser la Rue d'Anjou au passage piéton puis l'Avenue des Mauges pour redescendre sur la droite de l'église jusqu'à la Rue de l'Abbé Cantiteau.

Points de passages

D/A **Aire Multisports**
N 47.253566° / O 0.896524° - alt. 103m - km 0

1 **Chemin à gauche**
N 47.251355° / O 0.892292° - alt. 98m - km 0.74

2 **Les Montées**
N 47.253671° / O 0.889755° - alt. 108m - km 1.19

3 **Route D762**
N 47.263072° / O 0.883553° - alt. 120m - km 2.57

4 **Calvaire**
N 47.26562° / O 0.890216° - alt. 120m - km 3.16

5 **Croisement, à gauche**
N 47.274192° / O 0.889486° - alt. 123m - km 4.24

6 **Intersection, à gauche**
N 47.273406° / O 0.902195° - alt. 123m - km 5.32

7 **Chemin enherbé à gauche**
N 47.268554° / O 0.908149° - alt. 119m - km 6.03

8 **Éolienne**
N 47.260917° / O 0.907253° - alt. 122m - km 7.07

9 **Rue de la Marchaiserie**
N 47.25614° / O 0.899148° - alt. 108m - km 8.19

D/A **Aire Multisports**
N 47.253569° / O 0.896524° - alt. 103m - km 8.74

Copie, vente et diffusion interdites - yt88Ogli

Poursuivre à droite pour retrouver immédiatement le parking de l'aire multisports (**D/A**).

Informations pratiques

A proximité

Église Saint-Pavin : l'histoire des Guerres de Vendée est illustrée par les vitraux de l'Église du Pin-en-Mauges. Cet édifice reconstruit au XIXe siècle par l'Abbé Raimbault, est entièrement consacré aux combats de 1793 et au Généralissime Jacques Cathelineau, enfant du pays.

Musée des Guerres de Vendée : La collection est visible sur demande en mairie.
Donnez-nous votre avis sur : https://www.visorando.com/randonnee-le-petit-anjou-au-pin-en-mauges/

En savoir plus : *ôsezMauges! Tourisme et développement en Val de Loire*
Tel : 02 41 72 62 32 - Email : contact@osezmauges.fr - Site internet : https://www.osezmauges.fr/

Copie, vente et diffusion interdites - yt88Ogli

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée

Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Copie, vente et diffusion interdites - yt88Ogli

Visorando
Préparer et partager ses randos

LA CHARTE du visorandonneur

Préparation de sa randonnée

BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.

CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...

S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.

PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée

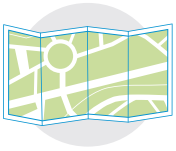

RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).

RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.

RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...

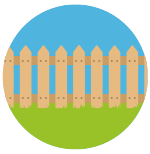

REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.

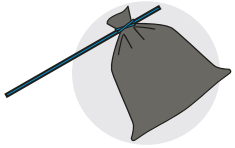

RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.

ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.

GARDER LA MAITRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.

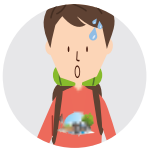

LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.